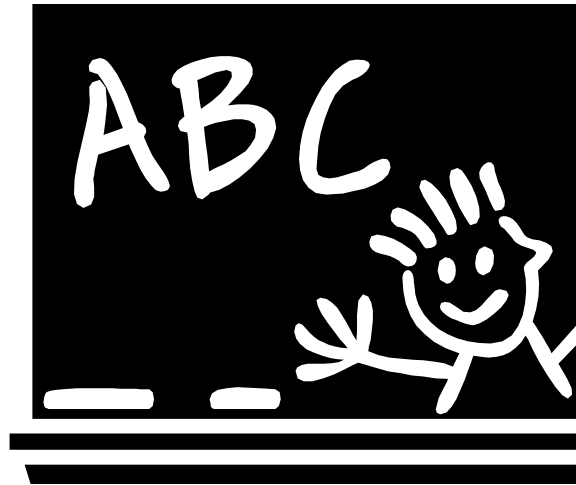


# Livret d'accueil

Ecole maternelle d'Outarville

Année scolaire 2016-2017



# Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

Les enfants peuvent être inscrits à l'école maternelle s'ils sont nés en 2012. *Pour venir à l'école les enfants doivent être prêts pour la vie en collectivité. C'est à dire être préparés à la séparation avec leurs parents et être « propres » (les biberons et les couches ne sont pas acceptés à l'école).*

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe. *Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.*

Les principaux domaines d'apprentissage sont :

**Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions**

**Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique**

**Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques**

**Construire les premiers outils pour structurer sa pensée**

**Explorer le monde**

***L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. Toutes les absences doivent être signalées à l'enseignante de votre enfant. Vous devez prévenir la CCPNL pour la cantine et la garderie 02 38 39 62 57 - scolaire.outarville@cc-plaine-nord-loiret.fr.***

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. ***L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.*** Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école, une version abrégée de celui-ci vous est alors transmise, vous devez nous retourner un coupon signé pour attester que vous en avez pris connaissance.

## Le personnel de l'école

### La directrice

Madame NAUDET Laurianne

### Les enseignants

Classe PS-MS : Madame NAUDET Laurianne

Classe MS- GS : Madame RADIGUE Melody

### ATSEM

(Agent Territorial Spécialisé en école Maternelle)

Madame Sophie

Madame Marie JEHANNO

Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être des enfants.

## La vie à l'école

Notre école comprend 2 classes regroupant des enfants d'âges différents (petite section pour les enfants nés en 2013 moyenne section pour les enfants nés en 2012 et grande section pour les enfants nés en 2011) :

1 petite et moyenne section, 1 moyenne et grande section.

- **Horaires**

***Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.***

Les portes de l'école sont ouvertes :

pour les entrées

de 8 h 50 à 9 h

de 13 h 20 à 13 h 30

pour les sorties

à 12 h

à 15 h 45 (suivi des TAP de 15 h 45 à 16 h 30)

Pour les TAP, merci de vous rapprocher de la CCPNL pour inscrire votre enfant.

- **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

En début d'année les parents remplissent ***une fiche de renseignements*** où ils indiquent si leur enfant à des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations. ***Dans le cas de port de lunettes correctrices, une assurance couvrant les dommages qui pourraient résulter du port de lunettes (dommage subi ou causé par l'élève) doit être contractée par les familles.***

***Les parents sont responsables des objets que les enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école.*** Les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux ou qu'ils peuvent se disputer (jouets, bijoux, argent, clés, médicaments, piles, bonbons, sucettes, chewing-gum... sont pour cette raison interdits à l'école). Les friandises (pas de bonbons durs, pas de chewing-gum, pas de sucettes) sont réservées aux jours de fêtes, ils doivent être remis à l'enseignant qui se chargera de la distribution. ***Toutefois les enfants peuvent apporter leur « doudou » à l'école.***

- **Information des parents**

Les enseignantes ont mis en place un ***cahier de liaison***. Dans ce cahier, figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) ***vous devez les lire, les signer et y répondre*** le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et à l'entrée des classes). En début d'année scolaire, ***une réunion d'information*** est organisée dans chaque classe.

***Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux***, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

- **Santé et bien-être des enfants**

Les enfants doivent ***être propres, en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée.*** Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. ***Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.***

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un ***certificat médical*** attestant la guérison clinique.

Si votre enfant est absent, vous devez prévenir l'école. Dès son retour, merci de fournir à l'enseignante un mot précisant les raisons de son absence.

**Attention : en raison du danger qu'elle présente pour les femmes enceintes, la rubéole est une maladie à déclaration obligatoire, n'oubliez pas de prévenir l'école.**

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cours de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes et ceintures).

*Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons de gymnastique...).*

- **La coopérative scolaire**

Cet argent qui est demandé aux parents sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux, ingrédients pour les ateliers cuisine, réalisation de petits objets, cadeaux de Noël pour la classe...).

La participation des parents n'est pas obligatoire, chacun donne ce qu'il peut selon ses moyens. La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Central de Coopérative à l'Ecole (OCCE).

- **Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves**

Au mois d'octobre, ont lieu des élections pour choisir 4 parents représentant les autres. Leurs noms sont affichés dans le hall d'entrée. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois

par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, un représentant de la mairie, le réseau d'aide et les représentants de parents élus.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur d'académie, à la mairie et à la CCPNL, un autre encore est affiché dans le hall de l'école.



# VACANCES SCOLAIRES 2016/2017

Le calendrier scolaire arrêté pour l'Académie d'Orléans-Tours est affiché toute l'année à l'extérieur de l'école.

**Rentrée : jeudi 1er septembre 2016**

Vacances de Toussaint	du mardi 18/10/16 après la classe	au jeudi 03/11/16 au matin
Vacances de Noël	du vendredi 16/12/16 après la classe	au mardi 03/01/17 au matin
Vacances d'Hiver	du vendredi 10/02/17 après la classe	au lundi 27/02/17 au matin
Vacances de Printemps	du vendredi 07/04/17 après la classe	au lundi 24/04/17 au matin
VACANCES D'ETE	le vendredi 07/07/17 après la classe	



***A tous, nous souhaitons une très bonne année dans notre école !!!***

*L'équipe enseignante*